

Notre mission

Maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Notre vision

Des soins de santé et des services accessibles et efficaces qui s'adaptent aux besoins des Québécois.

Nos ambitions

Le CISSS de la Montérégie-Ouest réalise ses ambitions en osant innover dans ses façons de faire et ainsi il se démarque et rayonne par :

- L'excellence de son offre de soins et services intégrés de proximité axée sur l'interdisciplinarité, l'accessibilité et l'adaptation aux besoins de sa population;
- Son courage à questionner et à améliorer ses pratiques professionnelles, cliniques et de gestion;
- La reconnaissance de la contribution de son personnel et la mise en place de pratiques de gestion humaines;
- La force de ses liens avec ses partenaires.

Nos valeurs

Nos actions sont guidées par cinq valeurs, interdépendantes et en équilibre :

- Bienveillance;
- Collaboration;
- Engagement;
- Audace;
- Cohérence.

CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE (CM)



www.santemo.quebec

Connaissez-vous votre conseil multidisciplinaire?

Le conseil multidisciplinaire (CM) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest est composé de tous les professionnels de l'établissement, titulaires d'un diplôme collégial ou universitaire et exerçant des fonctions couvertes par ce diplôme et reliées directement aux soins de santé et de services sociaux, à la recherche ou à l'enseignement. Il exclut les médecins, dentistes, pharmaciens et infirmiers, lesquels ont déjà un conseil.

Mandat

Le CM est un conseil consultatif. Il est responsable envers le conseil d'administration (CA) et le président-directeur général (PDG) de :

- **Donner des avis et de faire des recommandations** sur l'organisation des services, sur les moyens à prendre pour évaluer et maintenir les compétences de ses membres ainsi que sur toute autre question que le PDG ou le CA porterait à son attention;
- **Former des comités de pairs** pour le maintien et la promotion de la compétence de ses membres, notamment afin d'améliorer la qualité des soins et des services en lien avec la pratique professionnelle.

Ce qu'il m'apporte :

- Il me représente comme professionnel(le) dans l'établissement;
- Il m'informe des enjeux en lien avec la qualité de la pratique professionnelle;
- Il travaille à maintenir et à améliorer la qualité et l'accessibilité des services.

Ce que je peux lui apporter :

- L'informer des réalisations, des enjeux et du succès en lien avec ma pratique professionnelle;
- Participer aux assemblées, aux conférences, aux élections et aux comités;
- Commenter les travaux du comité exécutif;
- Lui soumettre mes réflexions sur la pratique de ma profession.

Comités

Le CM participe aux différents comités de l'établissement auxquels sa contribution est sollicitée. Il est aussi responsable de former des comités.

Les comités de pairs

Objectifs :

- Maintenir et développer la qualité des actes professionnels;
- Favoriser l'émergence de pratiques et d'outils professionnels communs ou novateurs.

Comment former un comité de pairs?

- Constituer un groupe formé de 2 à 8 membres d'une même profession;
- Soumettre votre projet au comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM).

Le comité pour le maintien et la promotion de la compétence de ses membres (CMPC)

Objectifs :

- Évaluer annuellement les besoins de formation des membres du conseil;
- Proposer des activités de formation;
- Étudier le plan d'action annuel pour le maintien des compétences des membres;
- Émettre des recommandations concernant les politiques d'évaluation en vigueur dans l'établissement et applicables aux membres du conseil;
- Assumer, à la demande du CECM, tout autre mandat ayant trait au maintien et à la promotion de la compétence des membres du conseil.

Les comités du CISSS de la Montérégie-Ouest

Le CM est aussi représenté dans divers comités de l'établissement comme le comité de gestion des risques, le comité stratégique de prévention et contrôle des infections, etc.

Fonctionnement

Comité exécutif

Dix membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) sont élus avant ou lors de l'assemblée générale annuelle pour un mandat d'une durée de deux ou de trois ans. Trois autres membres sont cooptés. De plus, le comité exécutif inclut d'office le PDG et la personne que ce dernier désigne à cette fin.

Pour connaître l'identité des membres du CECM, consultez nos communications ou l'intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Assemblée générale annuelle

Chaque année, le conseil multidisciplinaire tient son assemblée générale à laquelle tous les membres sont invités.

Le comité exécutif présente alors aux membres son rapport annuel incluant les travaux des comités de pairs. Il propose et fait adopter ses objectifs pour l'année à venir avant de déposer son rapport au conseil d'administration.

Il s'agit aussi d'une occasion privilégiée de poser vos questions, de faire part de vos préoccupations et d'exprimer votre opinion.

Reconnaissance

Qu'il s'agisse d'un projet de comité de pairs, d'un secteur d'activité ou d'une réussite professionnelle individuelle, le comité exécutif demeure à l'affût des succès de ses membres et les soulignera en assemblée générale.

La diffusion de ces réussites, tant à l'interne qu'à l'externe, permet de se positionner comme référence dans l'excellence de la prestation des soins et des services.

Pour en savoir plus :

- Visitez l'intranet de l'établissement;
- Consultez les babillards dans les installations;
- Suivez nos communications dans le bulletin virtuel d'information : **espaceCISSSMO.com**.



Le conseil multidisciplinaire

C'EST PLUS DE 2 800 MEMBRES!

LA QUALITÉ
DE LA PRATIQUE
PROFESSIONNELLE :
C'EST NOTRE AFFAIRE!

Technicien en diététique

Inhalothérapeute

*TECHNOLOGUE
EN RADIOLOGIE*

ÉDUCATEUR

TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

HYGIÉNISTE DENTAIRE

Ergothérapeute

Diététiste-nutritionniste

Technicien en orthèse-prothèse

TECHNICIEN EN HYGIÈNE DU TRAVAIL

**Thérapeute en
réadaptation physique**

Agent d'intégration

**Organisateur
communautaire**

Archiviste médical

Technicien en loisirs

PSYCHOLOGUE

**Travailleur social
professionnel**

PSYCHOÉDUCATEUR

*Intervenant en
soins spirituels*

Physiothérapeute

Coordonnées

Pour communiquer avec le conseil multidisciplinaire :
cecm.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca